



## Programme pour l'investissement dans le Nord Volet Innovation

Le volet Innovation appuie la recherche, le développement et la commercialisation de technologies nouvelles et novatrices dans le Nord de l'Ontario.

### Qui est admissible?

Les entreprises du secteur privé, seules ou en partenariat avec un établissement universitaire ou de recherche du secteur public.

### Critères d'évaluation

Factors that will be considered during evaluation of applications will include but not limited to:

- l'innovation répond à la définition de l'innovation de la SGFPNO;
- la force du plan d'affaires détaillé du projet;
- les avantages économiques nets pour le Nord de l'Ontario;
- les besoins et demandes démontrés sur le marché;
- la capacité de gestion;
- la situation financière de l'entreprise;
- l'incidence sur la chaîne d'approvisionnement;
- le niveau de risque.



### Quels projets sont admissibles?

Les activités de recherche appliquée et de développement admissibles et les coûts associés comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- les coûts directs de main-d'œuvre technique interne;
- les coûts de prototypage (coûts de services d'ingénierie et de conception et coûts d'achat, de fabrication et d'installation de composants);
- la mise à l'essai du produit;
- les coûts de protection de la propriété intellectuelle;
- les services de recherche et de développement fournis par les partenaires du service public.

Les activités de démonstration et de commercialisation admissibles et les coûts associés comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- les coûts directs de main-d'œuvre technique interne;
- les coûts de construction ou de rénovation associés particulièrement à la commercialisation de la nouvelle technologie;
- les coûts de démonstration du prototype (coûts des services d'ingénierie et de conception et coûts d'achat, de fabrication et d'installation de l'équipement);
- les coûts du matériel;
- les coûts d'homologation du produit;
- les services de recherche et de développement fournis par les partenaires du service public;
- les coûts de marketing (coûts relatifs à l'aide dans le cadre de salons commerciaux en personne ou virtuels et à la conception du matériel de marketing) limités à 20 % de tous les autres coûts associés à des projets admissibles.

### Financement

#### Financement pour les projets de recherche appliquée et développement seulement

Le financement se fait sous la forme d'une subvention conditionnelle pouvant atteindre 50 % du total des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 500 000 \$.

#### Financement pour la recherche appliquée et le développement, pour la démonstration et la commercialisation combinées ou pour les projets de démonstration et commercialisation seulement

Le financement se fait sous la forme d'une contribution conditionnelle pouvant atteindre 50 % du total des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 2 000 000 \$.

Pour plus d'informations, veuillez visiter [www.sgfno.ca](http://www.sgfno.ca)